

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

LP | Parcours Santé des plantes

Licence Professionnelle | Productions végétales

- › Composante : Faculté des sciences
- › Ouvert en alternance : Oui
- › Formation accessible en : Formation en alternance, Formation initiale
- › Formation à distance : Non

Présentation

Les étudiants formés doivent apparaître comme des personnes ressources dans le domaine de la protection des végétaux. En ce sens, ils se doivent notamment de :

- Posséder une bonne connaissance du secteur végétal et de son organisation, en particulier dans le domaine des productions végétales spécialisées.
- Savoir identifier, diagnostiquer et résoudre des problèmes phytosanitaires.
- Proposer et mettre en œuvre des méthodes de lutte techniquement satisfaisantes, économiquement viables, respectueuses de l'environnement et de la santé publique.
- Connaître les méthodes de protection alternatives à la lutte chimique et en assurer la mise en œuvre.
- Posséder une bonne connaissance des aspects réglementaires du secteur de la santé des plantes et d'homologation des produits phytosanitaires.
- Maîtriser leur communication dans un cadre professionnel.

[📄 Brochure 25-26](#)

Retrouver les taux de réussite de ce diplôme [📄 ici](#)

Organisation

Ouvert en alternance

Type d'alternance : Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation.

Consulter le calendrier.

Stages

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 3 mois (Mars-Mai)

Étudiant·e en formation initiale

Admission

Conditions d'admission

La formation est ouverte aux étudiants ayant acquis :

L2 Sciences et Technologies mention Sciences du Vivant.

L2 formation Ingénieur en Horticulture et Paysage (Institut Agro Rennes - Angers).

BTS Agricole (BTSA) Secteur Production : Agronomie Productions Végétales, Analyse et conduite de système d'exploitation, Production horticole, Viticulture-Oenologie.

BTSA Secteur Aménagement : Aménagements paysagers, Gestion et protection de la nature.

– BTSA Technico-commercial.

Modalités d'inscription

Les étudiants sont recrutés après examen de leur dossier dans la limite de 20 places disponibles (Formation initiale, Formation Continue ou étudiant.e.s en alternance), avec constitution d'une liste d'admission et d'une liste complémentaire.

Modalités de mise en œuvre de la validation des acquis professionnels et des acquis de l'expérience [🔗 \(administration, voir la Direction de la Formation Continue\)](#).

L'audition auprès d'un jury composé de professionnels et d'enseignants et l'établissement d'un portefeuille de compétences sont mis en œuvre et analysés pour valider les acquis professionnels et personnels.

Et après

Insertion professionnelle

MÉTIERS VISÉS AVEC LA LICENCE PROFESSIONNELLE

- Responsable de vente et de conseil dans l'agrofourniture.
- Cadre technique chargé du conseil phytosanitaire.
- Responsable technique chargé du diagnostic.
- Responsable technique d'expérimentation en protection des plantes.
- Responsable technique de services publics gestionnaires d'espaces verts.
- Responsable de la mise en œuvre des cahiers des charges et de la réglementation.
- Technico-commercial protection des plantes.
- Responsable technique chargé de mission environnement.
- Responsable technique chargé de projet homologation.
- Responsable technique contrôles phytosanitaires.

- Formateur protection des cultures.
- Prospecteur surveillance du territoire.
- Spécialiste protection biologique intégrée.
- Coordinateur de méthodes de protection des plantes.
- Chef de culture.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Pascal Poupard

✉ pascal.poupard@univ-angers.fr

Responsable pédagogique

Josiane Le Corff

✉ josiane.lecorff@agrocampus-ouest.fr

Contact administratif

Licence Pro Gestion de la santé des plantes

✉ lpgsp.sciences@contact.univ-angers.fr

Alternance Relations Extérieures UFR Sciences

✉ re.sciences@contact.univ-angers.fr

Autres contacts

✉ [Formation accessible en alternance](#)



Établissement(s) partenaire(s)

Institut Agro Rennes Angers

✉ <https://www.institut-agro-rennes-angers.fr/>

Programme

Organisation

Première session

Les enseignements sont regroupés en Unités d'Enseignement semestrialisées et capitalisables. Le contrôle des connaissances donne lieu à un contrôle continu et/ou à un examen terminal pour chaque matière. Le contrôle continu peut avoir lieu sous forme écrite ou orale.

- Une première session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre pour les examens terminaux des unités d'enseignements concernées. Elle comprend donc les contrôles continus, les TP et les examens des premiers et deuxième semestres.
- Pour le déroulement des examens, le règlement général en vigueur à l'Université est appliqué.
- La note finale de chaque Unité d'Enseignement est constituée de la moyenne des notes d'écrit et/ou d'oral des matières de cette unité d'enseignement.
- Une Unité d'Enseignement pour laquelle l'étudiant aura obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20, est définitivement acquise.
- Une note supérieure ou égale à 10/20 dans une matière obtenue en première session est reportée pour la deuxième session.
- Le diplôme est acquis sur la base de la moyenne générale entre les Unités d'Enseignements avec compensation entre unités et selon les coefficients présentés dans le tableau ci-dessus.
- La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Deuxième session

La deuxième session est organisée fin août – début septembre. Elle donne lieu à des épreuves écrites ou orales. Les notes de la deuxième session remplacent les notes inférieures à 10/20 de la première session.

La moyenne générale (M) de la licence professionnelle permet d'obtenir une mention définie comme suit :

- $10 \leq M < 12$: mention passable
- $12 \leq M < 14$: mention assez bien
- $14 \leq M < 16$: mention bien
- $M \geq 16$: mention très bien

Absence

- L'assiduité à tous les enseignements est obligatoire.
- Une absence non justifiée à une épreuve élimine automatiquement le candidat pour la session.
- Toute absence justifiée à un contrôle fait l'objet d'une épreuve de remplacement.

Dispenses d'assiduité

Sont dispensés d'assiduité les étudiants qui justifient d'une activité salariée au moins partielle. Les dispenses sont délivrées par l'équipe pédagogique.

LP | Santé des plantes

Semestre 1

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
--	--------	----	----	----	---------

UE 1	UE				6 crédits
Connaissance des bioagresseurs	Matière	25h	12h	20h	
Épidémiologie et prévisions des risques	Matière	5h	10h		
UE 2	UE				6 crédits
Connaissance et gestion des produits phytosanitaires	Matière	12h	10h	7h	
Mécanismes de résistance des bioagresseurs aux pesticides	Matière	20h	5h	11h	
UE 3	UE				8 crédits
Méthodes de lutte alternatives aux pesticides	Matière	27h	15h	20h	
Développement durable	Matière	9h	9h		

Semestre 2

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
UE 1	UE				5 crédits
Connaissance de l'entreprise	Matière	13h		15h	
Référentiel qualité	Matière	12h		15h	
UE 2	UE				5 crédits
Risques et réglementation	Matière	25h	25h		
UE 3	UE				5 crédits
Informatique et internet	Matière	9h		16h	
Biostatistiques	Matière	12h		13h	
UE 4	UE				5 crédits
Anglais scientifique et technique	Matière			30h	
Expression et communication	Matière			20h	
UE 5	UE				8 crédits
Projet tuteuré	Matière				
Suivi de projet tuteuré	Matière				
UE 6 - Stage ou Alternance	UE				12 crédits
Stage	Matière				
Alternance	UE				